



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU GABON



REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

Troisième Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'Accord de conversion de dettes pour le développement durable des écosystèmes forestiers gabonais

-5 juillet 2010-

COMPTE RENDU

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Conversion de Dettes (ACD) pour le développement durable des écosystèmes forestiers gabonais, le Comité d'Orientation Stratégique (COS), organe décisionnel de l'Accord y relatif, s'est réuni au Méridien Re-Ndama le 5 juillet 2010 à partir de 10 heures 15 minutes.

Cette troisième session était coprésidée par leurs Excellences Martin MABALA, Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement Durable et Jean-Didier ROISIN, Ambassadeur, Haut représentant de la France auprès de la République Gabonaise.

L'ordre du jour et la liste des présences sont joints en annexe.

En application des dispositions de l'ACD et des textes y afférents, le Ministre Martin MABALA a procédé à la vérification du quorum, qui a été atteint malgré l'absence du représentant du Sénat. L'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social (CES) et toutes les autres Administrations concernées étaient représentés. Les représentants de la partie française étaient tous présents.

1. Propos introductifs des co-présidents

Dans son propos introductif, Son Excellence Jean-Didier ROISIN, Ambassadeur de France au Gabon, après avoir remercié son hôte, s'est réjoui des avancées significatives enregistrées par le COS depuis sa session de décembre 2009 notamment de la proposition de décision d'engagement des fonds pour un montant de 10 millions d'Euros, qui seront pour l'essentiel affectés au projet d'installation d'une antenne de réceptions d'images satellitaires et d'un centre de compétence. Il a rappelé que ce projet, qui revêt une dimension régionale, contribuera à appuyer le Gabon en particulier, et les pays du Bassin du Congo en général, dans les négociations internationales pour la prise en compte des forêts tropicales humides dans la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, il a souligné que les procédures proposées par le Comité Technique Paritaire (CTP) contribueront à alléger considérablement les lourdeurs inhérentes au mécanisme de conversion de la dette et à en faire un outil de partenariat efficace qui permettra, tout en préservant le patrimoine exceptionnel que les forêts gabonaises représentent pour la communauté internationale, de valoriser l'extraordinaire potentiel du Gabon, dans la logique de diversification de l'économie souhaitée par le Chef de l'Etat gabonais.

Enfin, il a relevé les atouts dont dispose le Gabon pour devenir un modèle de développement économique durable en Afrique Centrale, s'appuyant sur l'un des axes stratégiques « le Gabon vert », décliné dans le projet de société de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, « l'avenir en confiance ».

Pour sa part, Son excellence Martin MABALA s'est dit heureux d'accueillir le troisième COS et a exprimé sa reconnaissance au président de la République Française, Son excellence Nicolas SARKOZY, pour avoir permis en 2007 la mise en place de l'Accord.

Il a ensuite relevé la pertinence des projets sélectionnés par le CTP notamment :

- l'Observatoire Economique de la Filière Bois (OEFB) ;
- la mise en place de l'Autorité Nationale pour le Mécanisme de développement Propre (AN-MDP) ;
- le projet de « Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite au Gabon » (SEAS-Gabon) ;
- le projet de « Mise en place des Forêts communautaires au Gabon ».

Il a enfin salué la réflexion menée par le CTP dans le sens de l'allègement des procédures complémentaires régissant le fonctionnement de l'Accord de Conversion de dettes, qui permettra d'assouplir les mécanismes de financement des projets et ainsi de gagner en efficacité.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour a été adopté sans amendement.

3. Adoption du procès verbal de la réunion du COS du 23 décembre 2009.

Après sa lecture par le Secrétaire Permanent, il a été adopté sous réserve de correction de quelques coquilles.

4. Situation du compte BEAC.

A la date du 2 juillet 2010, le compte affichait un solde créditeur de seize milliards sept cent trente un millions deux cent quinze mille cent soixante trois (16.731.215.163) francs CFA. Ce montant ne prend pas en compte les intérêts de l'année 2010 d'un montant de soixante trois millions huit mille cinq cent soixante neuf (63.008.569) Francs CFA versés au Trésor public.

N'y figurent toujours pas les échéances du 31 décembre 2009 d'un montant de Trente quatre millions quatre cent cinquante neuf mille quatre cent quatre vingt quatorze (34.459.494) Francs CFA et du 30 juin 2010 d'un montant de Trente deux millions trois cent quatre vingt huit mille sept cent trente sept (32.388.737) francs CFA ainsi que les intérêts des années 2008 et 2009.

5. Présentation du rapport de synthèse des travaux du CTP au premier semestre 2010.

5.1. Proposition de procédures complémentaires régissant le fonctionnement de l'Accord de conversion de dettes (ACD).

Ces procédures ont été proposées pour pallier les lenteurs constatées dans le mécanisme de financement des projets de l'ACD.

5.1.1 Adoption du dispositif de délégation du pouvoir d'engagement du COS au CTP ;

Ce dispositif de délégation partielle de pouvoir, a été adopté et s'appliquera aux projets et études dont les montants des financements sont inférieurs à trente millions de Francs CFA.

5.1.2 Adoption de la procédure de consultation à domicile du COS ;

Cette procédure vise à optimiser le fonctionnement de l'ACD en permettant l'accélération du processus de prise de décision. Elle intervient lorsqu'une décision urgente doit être prise et que la convocation physique des membres du COS s'avère impossible.

Deux contraintes inhérentes à cette consultation sont cependant à noter :

- le quorum : les deux tiers au moins des membres doivent se prononcer ;
- le consensus doit être trouvé.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, le problème sera présenté au COS physique suivant.

La procédure a été adoptée.

5.1.3 Adoption du plan d'action du Secrétariat Permanent pour la période 2010-2011 ;

En application des dispositions de l'Accord et de son annexe, une feuille de route a été élaborée par le CTP afin de décliner clairement les missions du Secrétariat Permanent et ainsi améliorer l'efficacité de ses membres.

A ce sujet, le Ministre en charge des Eaux et Forêts a souhaité le renforcement des capacités de cette structure, au regard de son volume de travail actuel qui nécessite aujourd'hui l'utilisation de ses membres à temps complet.

Dans sa réponse, Monsieur Eric BAULARD a informé l'assistance de l'existence d'une parfaite collaboration entre l'AFD et le Secrétariat Permanent qui se traduit par des échanges permanents de documents et d'informations, faisant déjà office de renforcement des capacités.

Le document a été validé par le COS.

5.1.4 Adoption d'un modèle de Note de Présentation de Projet (NPP) ;

Le modèle de Note de Présentation de Projet (NPP) vise à normaliser la présentation des projets par les porteurs. Elle est rédigée au terme de l'étude de faisabilité.

Le modèle a été validé par le COS.

5.1.5 Adoption du dispositif de mise en place d'un appui technique pour l'instruction des projets éligibles à l'Accord et des TDR y afférents, imputable sur le fonds d'études et de préparation de projet – FEPP - ;

Cet appui technique a été proposé aux porteurs de projets suite aux difficultés rencontrées dans la rédaction des FIP et des TDR.

Les termes de références relatifs à la mise en place de cet appui technique ont été adoptés.

5.2. Approbation des fiches projets et validation des termes de référence des études de faisabilité des projets :

5.2.1 Observatoire Economique de la Filière Bois (OEFB) ;

Devant un certain nombre de difficultés opérationnelles, le Ministère en charge des Eaux et Forêts a opté pour un « Observatoire Economique la Filière Bois » et non pour un « Observatoire des écosystèmes forestiers » qui devait prendre en compte également les aspects « Environnement », « Biodiversité » et « Tourisme ».

Le CTP propose de réaliser une étude de faisabilité complémentaire étant donné que l'étude initiale nécessite d'être actualisée.

Le COS a donné son accord pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

5.2.2 Mise en place de l'autorité nationale pour le mécanisme de développement propre (AN-MDP) en vue du développement des projets MDP dans le secteur forestier.

Il est proposé la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en œuvre d'un programme d'appui à l'Autorité nationale Désignée pour le Mécanisme de développement Propre au Gabon.

Les TDR de l'étude prévoient de cadrer le programme d'action de l'AN-MDP, tant sur le plan juridique que sur le plan institutionnel, notamment par la consolidation des structures et des procédures nationales dans le processus MDP, d'identifier les gisements des projets MDP forestiers, d'examiner le besoin en renforcement des capacités nationales en matière de MDP et de promouvoir une communication nationale et internationale sur le potentiel MDP du Gabon. ,

Le COS a approuvé la FIP, validé les TDR de l'étude et donné son accord pour une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

5.3. Validation des termes de référence de l'étude de faisabilité du projet de mise en place des forêts communautaires au Gabon ;

L'étude doit apporter l'ensemble des précisions nécessaires à la conception et au dimensionnement technique et financier du projet. Les termes de référence ont été globalement validés. Certains points de détail seront revus au niveau du groupe de travail « Forêts communautaires » afin d'établir une version finale consolidée des TDR.

Le COS a approuvé et autorisé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêts.

5.4. Décision de financement relative au projet de fonds d'études et de préparation de projet - FEPP- (adoption de la Note de Présentation de Projet (NPP)).

Dans l'objectif de faciliter le fonctionnement opérationnel de l'Accord de Conversion de dettes, un Fonds d'Etudes et de Préparation de Projet (FEPP), d'un montant de un million d'Euros, sera mis en place pour le financement des études et /ou la préparation des projets.

Cette décision a rencontré l'assentiment des membres du COS qui l'ont validée.

Le projet « Mise en place des Forêts Communautaires au Gabon » et l'«Observatoire Economique de la Filière Bois » seront les premiers projets à bénéficier de ce financement.

5.5. Décision de financement relative au projet de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite -SEAS Gabon (adoption de la Note de Présentation de Projet (NPP)).

Ce projet se présente en deux phases :

- la phase de construction et de mise en place des investissements comprenant une antenne de réception d'images satellite et un centre de compétence en télédétection ;
- la phase opérationnelle d'entrée en fonction, dans les deux années à venir, de l'antenne de réception d'images satellite et du centre de compétence.

La signature d'un partenariat avec le Brésil et l'engagement de l'AFD qui cofinance l'étude du projet sur fonds propres, constituent des éléments encourageants très positifs sur la capacité à mener à bien ce projet.

Le COS a validé la NPP, approuvant l'octroi de neuf(9) millions d'Euros pour la mise en œuvre du projet.

5.6. Inscription dans la Loi de Finances 2011 des budgets prévisionnels relatifs à l'Accord

Les retards constatés, lors de l'exercice 2010, relatifs à l'inscription dans la Loi de Finances de l'année en cours, ont amené le CTP à proposer l'adoption par le COS, en sa séance de juin de chaque année, du budget prévisionnel à inscrire dans la Loi de Finances de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2011, sur proposition du CTP, le Directeur Central des Affaires Financières (DCAF) du Ministère en charge des Eaux et Forêts a inscrit dans le projet de Loi de Finances 2011, les montants inhérents au financement des projets adoptés par le COS et au fonctionnement du Secrétariat Permanent.

6. Validation du rapport annuel d'exécution de l'Accord

Après un résumé succinct de ce rapport par le Secrétaire Permanent, il a été adopté tel que soumis au COS.

7. Adoption du communiqué de presse

Après lecture, le communiqué de presse a été adopté avec quelques amendements mineurs.

8. Divers :

- Remerciements par l'Ambassadeur de France, des deux membres de la partie française notamment Messieurs Eric BAULARD, Directeur de l'AFD, et Florian RAFFATIN qui rentrent définitivement en France ; il souhaite que leurs remplaçants travaillent avec la même ardeur.
- Remerciements par le Ministre MABALA, des membres du COS pour le sérieux avec lequel les dossiers sont traités ;
- Fixation de la date du prochain COS : les deux coprésidents doivent au préalable consulter leur agenda avant de l'arrêter de commun accord.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance de convivialité et de compréhension mutuelle.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 12 heures 10 minutes.

Le rapporteur

Aimée MEKUI ALLOGO